



Après Amiens, finissons-en avec les zones prioritaires

Par **DANIEL BEHAR** Enseignant à l'Institut d'urbanisme de Paris et **PHILIPPE ESTEBE** Enseignant à Sciences-Po Paris, tous deux sont consultants à la coopérative Acadie

Le récent rapport de la Cour des comptes proposait une solution simple en regard du énième constat d'échec de la politique de la ville : il faudrait mettre un terme au saupoudrage et concentrer les moyens sur six départements. D'un point de vue comptable, en ces temps de disette budgétaire, la proposition est radicale et séduisante. Du point de vue de la politique publique, elle frappe en revanche par son extrême banalité. Si elle était retenue, cette proposition viendrait seulement ouvrir un nouveau cycle dans l'éternelle valse à trois temps que constitue la politique de la ville depuis trente ans. Premier temps, on cible la politique sur les situations considérées comme les plus graves : 16 quartiers en «développement social des quartiers» (DSQ) en 1982, 30 zones franches en 1995... Second temps, on élargit progressivement la cible en déclinant des catégories plus ou moins prioritaires : 148 quartiers en 1984, puis 1 250 contrats de ville en 1991, 400 «zones de redynamisation urbaine» et 750 «zones urbaines sensibles» à fin des années 90. Troisième temps, on crée un nouveau dispositif plus ciblé (189 opérations de rénovation urbaine catégorie 1 en 2004). Que doit-on déduire de cette politique en «coups d'accordéon» ? Bien sûr, on peut voir là un écho du mode d'action

publique obligé au sein d'une «République décentralisée» : toute politique d'Etat se doit de faire la part du clientélisme local. Mais, au-delà, ce constat souligne combien la perception de la relégation sociale et territoriale est affaire de points de vue. Certes, l'Etat peut considérer à coups d'indicateurs objectivés et quantifiés que, dans l'absolu, les situations d'exclusion se concentrent en Ile-de-France ou dans le Nord. Mais les élus des villes moyennes sont tout aussi légitimes à constater qu'en situation, aux yeux de leurs populations, les mécanismes de relégation

Les difficultés sociales de la Seine-Saint-Denis sont principalement la conséquence de la fonction métropolitaine qu'elle assure : celle d'un gigantesque sas d'insertion.

urbaine sont du même ordre au sein de leurs agglomérations. Autrement dit, la catégorie des «quartiers ghettos» renvoie davantage à une perception relative qu'absolue. Les situations de ces quartiers sont d'autant plus relatives que les difficultés qu'on y observe, la concentration des problèmes sociaux en leur sein tiennent moins à un enkystement des populations qu'ils accueillent qu'à la place et aux fonctions qu'ils occupent au sein de leurs agglomérations. Ainsi, si les écarts sociaux entre les quartiers de la Seine-Saint-Denis et la moyenne de l'agglomération parisienne ne se résor-

bent pas – ce qui permet aux observateurs de conclure trop rapidement à l'échec de la politique de la ville – ce n'est pas parce que la situation sociale de leurs résidents se dégrade de façon continue depuis trente ans. C'est surtout que, d'un côté, les générations «pionnières» de la politique de la ville, à mesure de leur intégration, en sont parties pour s'installer dans l'Oise ou en Seine-et-Marne et que, de l'autre côté, leurs remplaçants, largement constitués des migrants internationaux attirés par la métropole sont tout aussi fragiles. Les difficultés sociales de la Seine-Saint-Denis sont donc principalement la conséquence de la fonction métropolitaine qu'elle assure : celle d'un gigantesque sas d'insertion.

D'où la leçon d'ordre générale pour la politique de la ville : la solution à ses difficultés ne tient pas au périmètre de sa géographie, à l'ampleur de la catégorie de quartiers qu'elle prétend traiter. Son problème réside davantage dans son principe fondateur : le découpage d'une géographie prioritaire. En catégorisant les quartiers comme on a précédemment catégorisé les publics pour traiter la question sociale, on occulte la réalité des mécanismes territoriaux qui produisent la relégation urbaine et sur lesquels il faut agir. Faut-il encore une fois tenter de prioriser quelques quartiers ou plutôt en finir avec la construction d'une géographie prioritaire ?